

*Devoir épistémique à l'indicatif et au conditionnel :  
inférence ou prédiction ?*

1. Pour situer cette étude : *devoir* comme marqueur épistémologique

Ce texte porte sur le verbe *devoir* et plus particulièrement sur la différence entre ses formes de l'indicatif (désignées désormais paradigmatiquement comme les formes *doit*) et ses formes du conditionnel (désignées comme les formes *devrait*). Nous nous limiterons ici exclusivement aux emplois de *doit* et *devrait* qui sont sémantiquement comparables du point de vue sémantique à ceux qu'on a dans les exemples [1] à [4] :

- [1] Les troupes d'infanterie de marine, qui depuis un mois vivent à toute allure, *doivent* commencer à fatiguer  
(Figaro Magazine)
- [2] Le typhon Arthur *doit* atteindre la Réunion dans les heures qui viennent  
(Picoche, cité dans KRONNING, 1996 : 64)
- [3] En principe, d'après leur dernière position connue, ils *devraient* être plus près que le Grey Shadow [= un navire].  
(Sultzer, *Cartel*, 368)
- [4] Si tout se passe bien et si les vents ne sont pas contraires, la flotte anglaise, «...», *devrait* s'approcher des îles Falkland aux alentours des 20 et 21 avril.  
(*Nouvel Observateur*)

Dans toutes ces phrases *doit* et *devrait* fonctionnent comme *marqueurs épistémologiques*<sup>1</sup>. Nous appelons *marqueur épistémologique* une expression linguistique qui informe sur le degré de fiabilité de l'information transmise dans l'énoncé. Comme nous verrons plus loin, le marquage du degré de fiabilité peut se faire *directement*, par des expressions à valeur modale (plus particulièrement épistémico-modale) ou *indirectement*, par des expressions à valeur évidentielle.

Cette étude doit être située dans le cadre plus large d'une sémantique qui se propose d'étudier l'ensemble des expressions qui peuvent être utilisées comme marqueurs épistémologiques, tels que le conditionnel journalistique, des adverbes comme *sûrement*, *certainement*, etc., des expressions comme *il paraît que*, (cf. NØLKE, 1994), *il est probable que* dans des exemples comme [5] à [8] :

- [5] Onze civils, les « Kelpers », de citoyenneté britannique *auraient* été tués dans les bombardements  
(*Express*)
- [6] Je vais courir à la gare, où ma malle est *sûrement* arrivée, et je me ferai conduire ensuite à Passy.  
(Zola, dans *Discotext 1*)
- [7] *Il paraît que* Jean-Pierre vous a rendu d'importants services.  
(Soulié dans *Discotext 1*)
- [8] *Il est probable que* ce verbe *voler* doit son origine à l'argot des voleurs  
(Proudhon, dans *Discotext 1*)

<sup>1</sup> Nous utilisons l'adjectif *épistémologique* au lieu de celui d'*épistémique* pour éviter l'ambiguïté qui naîtrait du fait que ce dernier entre déjà dans l'opposition *épistémique / déontique* ou *épistémique / déontique / aléthique* (pour reprendre la distinction tripartite de KRONNING, 1996).

L'option qui consiste à réunir dans une seule classe sémantique tous ces marqueurs pour comparer ensuite leurs emplois qualifiables d'épistémologiques (et uniquement ceux-là) a pour conséquence qu'il faut renoncer à d'autres ambitions, à d'autres perspectives sur ces marqueurs, notamment celle qui vise à expliquer les emplois épistémologiques du verbe *devoir* en remontant à un sens commun, un signifié de puissance, un prototype catégoriel (cf. par exemple KRONNING, 1996), ou encore celle qui vise à situer le marqueur sur une « carte de la modalité » ou qui tente d'en tracer le processus de grammaticalisation ou d'évolution sémantique.

Ayant circonscrit ainsi notre domaine d'étude, nous passons maintenant à la comparaison de la valeur sémantique de *doit* et de *devrait*. Nous partirons pour cela de deux analyses assez différentes des verbes modaux anglais *must* et *should*, l'une proposée par Claude RIVIÈRE en 1981, l'autre proposée par Raphael SALKIE en 1996. Pour bien situer ces analyses je dois introduire d'abord une distinction entre une description que j'appellerai *modale* et une description que j'appellerai *évidentielle*.

## 2. Marqueurs épistémologiques : description modale ou évidentielle ?

Les marqueurs épistémologiques comme ceux dans [1] à [8] sont le plus souvent décrits en termes *modaux*, c'est-à-dire en termes de jugements de certitude, d'incertitude ou de probabilité (cf. DENDALE, 1991, 1994). Or, si nous prenons les exemples [9] ou [10] et que nous comparions les phrases sous b. et c avec la variante épistémologiquement non marquée sous a., nous constatons que la différence concerne plus la façon dont le locuteur *a eu accès à l'information qu'il transmet* que le degré de certitude du message :

- [9a] C'est un plaisir de travailler avec la nouvelle collègue.  
 [9b] C'est *strictement* un plaisir de travailler avec la nouvelle collègue.  
 [9c] Ça *doit* être un plaisir de travailler avec la nouvelle collègue.  
 [10a] Le professeur Lenoir est à l'université aujourd'hui.  
 [10b] Le professeur Lenoir est *strictement* à l'université aujourd'hui.  
 [10c] Le professeur Lenoir *serait* à l'université aujourd'hui.

Dans les énoncés [a] le locuteur parle d'expérience, son information est le résultat d'une constatation ou d'un savoir personnels ; dans les variantes [b] et [c] il signale au contraire qu'il n'a *pas* eu accès directement personnellement à la réalité décrite, mais qu'il l'a obtenue par supposition, inférence, ouï-dire selon les cas.

Dans plusieurs publications nous avons plaidé pour une analyse autre que modale de ce type de marqueurs à fonction épistémologique. J'ai essayé de montrer que certains de ces marqueurs – comme par exemple le conditionnel journalistique (DENDALE, 1991 ; 1993) ou encore *devoir* et *pourvoir* épistémiques (DENDALE, 1994) – servent *en premier lieu* à marquer la source de l'information ou l'opération (d'emprunt ou d'inférence) par laquelle le locuteur a obtenu cette information.

Nous basant sur des distinctions faites dans les études américaines sur *the evidentiality* (CHAPE / NICHOLS, 1986 ; WILLET, 1988) ou les études françaises sur le *méditatif* (GUENTCHÉVA, 1996) nous distinguons à l'intérieur du marquage épistémologique deux sous-types de marquage : le *marquage évidentiel*, par lequel le locuteur indique la source

de l'information qu'il transmet – son *evidence* – et le *marquage modal* par lequel le locuteur signale l'attitude qu'il a vis-à-vis du degré de certitude du message.

La description que donne RIVIÈRE (1981) de la différence de valeur entre les modaux *must* et *should* est principalement modale. Celle de SALKIE (1996) se prétend évidentielle.

## 3. Rivière (1981) et Salkie (1996) sur *must* et *should*

### 3.1. Rivière (1981)

Pour RIVIÈRE (1981) la différence entre *must* et *should* est une simple question de *degré de certitude* : *must* exprime une plus grande certitude que *should*. On constate le même rapport dans *doit* et *devrait*, il nous semble :

- [11a] Le typhon Arthur doit atteindre la Réunion dans les heures qui viennent  
 (Picoche, cité dans KRONNING, 1996 : 64)  
 [11b] Le typhon Arthur *devrait* atteindre la Réunion dans les heures qui viennent

En décrivant le rapport entre *must* et *should* de cette façon, RIVIÈRE ne fait finalement que rejoindre les descriptions classiques de ces deux marqueurs. Ce qu'il ajoute cependant à ces descriptions c'est une explication pour quoi un énoncé avec *must* paraît plus certain qu'un énoncé avec *should*, explication qui lui permet ensuite de rendre compte des restrictions d'emploi de ces deux marqueurs, illustrés par les exemples [12] à [14] :

- [12a] You live in Oxford, you *must* know Prof. Fen then  
 [12b] You live in Oxford, you *should* know Prof. Fen then  
 [13a] You know Prof. Fen, you *must* live in Oxford then  
 [13b] \*You know Prof. Fen, you *should* live in Oxford then  
 [14a] \*John is a brilliant student, he *must* pass his exam easily  
 [14b] John is a brilliant student, he *should* pass his exam easily

Son explication fait intervenir deux aspects des phrases contenant *must* et *should*.

Premièrement *le type de lien* qu'il y a entre la phrase qui contient le verbe modal et la phrase qui précède. Ce lien peut en être un qui va de la cause<sup>2</sup> à l'effet (exemple [12]) ou de l'effet à la cause (exemple [13]).

Deuxièmement *la temporalité implicite de l'infinif* qui suit le verbe modal et la question de savoir si l'infinif désigne une réalité future (exemple [14]) ou bien une réalité présente ou passée (exemples [12], [13] et encore [15]).

- [15] You live in Oxford, you *must* have seen Prof. Fen a short while ago then.

L'hypothèse de RIVIÈRE consiste à dire :

- 1) qu'une inférence qui va de la cause à la conséquence a un degré de certitude inférieur à une inférence qui va de la conséquence à la cause ;

2 Et il faut noter que par *cause* RIVIÈRE entend « enabling factor ».

- 2) qu'une proposition avec un infinitif futur donne lieu à un degré de certitude inférieur à une proposition avec un infinitif présent ou passé ;
- 3) que les contextes qui impliquent un degré de certitude trop élevé excluent *should* et inversement les contextes qui excluent un degré de certitude trop bas excluent *must*.

Ce qui revient en fait à dire que *must* s'impose lorsque la phrase exprime une inférence de type Effet – Cause et qu'en même temps le fait inféré est au présent ou passé. Dans le cas inverse c'est *should* qui s'impose. Dans les cas *intermédiaires* où un des deux critères est rempli, c'est-à-dire où on a un élément qui donne un haut degré de certitude et un autre qui donne un bas degré de certitude, le plus souvent les deux marqueurs sont possibles (exemple [12]).

### 3.2. Salkie (1996)

Les critiques de SALKIE sur RIVIÈRE sont simples.

Il fait observer premièrement que l'auxiliaire *may* est possible là où *should* est exclu. Or, *may* exprime un degré de certitude *inférieur* à *should*. Si *should* est impossible à cause de son degré de certitude trop bas, comme le prétend RIVIÈRE, *may* devrait logiquement être impossible également, ce qui n'est pas le cas, comme le montre [16b] :

- [16a] \*You know Prof. Fen, you *should* live in Oxford  
 [16b] You know Prof. Fen, you *may* live in Oxford

SALKIE fait observer deuxièmement qu'on peut également avoir *may*, là où les critères de RIVIÈRE imposent *must* :

- [17a] You know Prof. Fen, you *must* live in Oxford then  
 [17b] You know Prof. Fen, you *may* live in Oxford then

SALKIE propose alors une explication alternative de *must/should* qu'il dit basée sur notre description de 1994 du verbe *devoir* épistémique et qui consiste à distinguer dans le sens de *must/should* deux composantes : une composante qu'il appelle *basic meaning* (signification de base) et une composante qu'il appelle *communicative purpose* (fonction communicative). *Should* et *must* ont pour SALKIE la même fonction communicative – qu'il qualifie d'*epistemic* – mais se distinguent au niveau de la signification de base : son hypothèse est que *must* est utilisé pour signaler une inférence alors que *should* sert à signaler une prédiction.

son explication consiste alors à dire que dans les exemples comme [12] où les deux ,deux sont utilisables,

- [12a] You live in Oxford, you *must* know Prof. Fen then  
 [12b] You live in Oxford, you *should* know Prof. Fen then

ce serait la fonction communicative (la composante modale) qui est saillante ; la façon dont le locuteur a obtenu son information (par inférence ou par prédiction) y étant moins importante.

Dans les deux autres exemples de RIVIÈRE, [13] et [14], où un seul des deux marqueurs est possible, ce serait la fonction communicative qui est moins importante et la signification de base qui réglerait l'emploi de *must* et *should* : *must* quand c'est une inférence dans [13] ; *should* quand c'est une prédiction dans [14] :

- [13a] You know Prof. Fen, you *must* live in Oxford  
 [13b] \*You know Prof. Fen, you *should* live in Oxford  
 [14a] \*John is a brilliant student, he *must* pass his exam easily  
 [14b] John is a brilliant student, he *should* pass his exam easily

SALKIE passe alors au français et constate que la distinction qu'il propose entre inférence et prédiction pose des problèmes pour notre analyse de *devoir* de 1994. Rappelons ici brièvement les principales idées avancées dans cet article.

### 4. *Devoir* marqueur évidentiel et modal (Dendale 1994)

La première idée est que *devoir*<sub>E</sub> fonctionne – synchroniquement parlant – comme un marqueur évidentiel de type *inférentiel*. Il introduit la conclusion à laquelle le locuteur arrive au bout d'une opération mentale complexe qui contient en gros trois phases : recherche de prémisses, l'inférence proprement dite et sélection d'une seule conclusion unique qui sera présentée comme celle du locuteur (ceci à la différence de *pourvoir* qui admet au bout du parcours plusieurs conclusions).

La valeur modale de *probabilité* ou de *certitude* qui est souvent attribuée également à *devoir*<sub>E</sub> découle à notre avis de cette valeur évidentielle première dans ce sens qu'elle est fonction de la qualité des prémisses, de la qualité des critères de sélection de la conclusion et de celle du type d'inférence (déduction, induction, calcul, estimation).

Quand nous avons formulée cette hypothèse en 1994, nous n'avions pas explicitement tenu compte du mode (indicatif ou conditionnel) dans lequel se trouve *devoir*. D'où on pouvait conclure que notre analyse s'appliquait aussi bien à *doit* qu'à *devrait*. C'est ce qu'a fait SALKIE. Or, s'il s'avère qu'il a raison de dire, premièrement, que *should* introduit une prédiction et *must* une inférence et, deuxièmement, que *should* est sémantiquement équivalent à *devrait* et *must* à *doit*, alors nous ne pouvons plus dire, comme nous le faisons dans notre article de 1994, que le verbe *devoir* exprime toujours l'inférence. Notre analyse devrait alors être amendée pour intégrer l'opposition inférence/prédiction dans le sens de SALKIE.

La question est donc de savoir si la différence entre *doit* et *devrait* est oui ou non une différence d'*inférence* /vs/ *prédiction*. C'est une question à laquelle nous allons essayer de répondre ci-dessous en examinant de façon critique l'analyse de SALKIE.

### 5. Problèmes de l'analyse de Salkie

L'analyse de SALKIE pose au moins quatre types de problèmes.

## 5.1. Basic meaning /vs/ communicative purpose ET valeur évidentielle /vs/ modale

La distinction faite par SALKIE entre *basic meaning* et *communicative purpose* ne correspond pas, comme il le prétend pourtant, à notre distinction entre évidentialité/modalité. Si pour SALKIE la fonction communicative de *must/should* est *invariable*, à savoir toujours et partout « *epistemic* », pour nous la valeur modale de *devoir* est *variable*, aussi bien de *doit* à *devrait* (cf. les exemples sous [11] où *devrait* est moins certain que *doit*), que d'une occurrence de *doit* à l'autre (le degré de certitude peut en effet varier, selon le contexte, de la simple probabilité à la certitude). Il suffit pour cela de comparer les exemples [18] et [19] :

[18] Oui, l'enfer *doit* être ainsi : des rues à enseignes et pas moyen de s'expliquer

(Carnus, dans *Franhex*)

[19] Si le trésor a [pour toi] de l'importance, alors la vie humaine n'en a pas (...). Tous ceux qui pensent comme toi *doivent* admettre ce raisonnement et compter leur vie pour rien puisqu'ils tiennent l'argent pour tout.

(Carnus, dans *Franhex*)

## 5.2. Inférence /vs/ prédiction : une distinction évidentielle ?

Un deuxième problème est la définition des notions d'inférence et de prédiction, qui nous semble pour le moins problématique :

[20] – « Inferring something is not a linguistic act but a mental one : first you make an inference, then you may or may not choose to report it in words ». (384)

– « Making a prediction, on the other hand, is a linguistic act : you cannot perform this act without uttering certain words »

– « Typical inferences do not relate to the future ».

Comment peut-on savoir empiriquement si quelque chose est un acte linguistique ou un acte mental ?

En plus de cela, la distinction entre inférence et prédiction n'est pas une distinction évidentielle attestée dans les études typologiques sur l'évidentialité (WILLETT, 1998 ; GUENTCHEVA, 1996). On peut même se demander si une prédiction n'est pas une forme particulière d'inférence, une inférence qui a pour seule caractéristique supplémentaire d'être orientée vers le futur.

Plutôt que d'avoir une opposition inférence/prédiction, il y aurait alors une seule catégorie, l'inférence, qui prend des formes particulières selon le contexte (infinitif futur ou non, inférence de la cause à la conséquence), notamment la forme d'une prédiction.

## 5.3. Saillance et neutralisation de la signification de base et de la fonction communicative

Les problèmes les plus sérieux sont des problèmes d'application de la distinction signification de base versus fonction épistémique.

Qu'est-ce qui permet de dire que c'est la fonction épistémique qui est saillante dans les exemples sous [12], et que le mode d'accès à l'information y est de moindre importance ?

\*12a] You live in Oxford, you *must* know Prof. Fen then

You live in Oxford, you *should* know Prof. Fen then

Et inversement, qu'est-ce qui permet de dire que c'est que la *fonction communicative* qui est *neutralisée* et les valeurs d'inférence et de prédiction saillantes dans les exemples sous [13] et [14] ?

[13] et [14] ?

[13a] You know Prof. Fen, you *must* live in Oxford then

[13b] \*You know Prof. Fen, you *should* live in Oxford then

[14a] \*John is a brilliant student, he *must* pass his exam easily

[14b] John is a brilliant student, he *should* pass his exam easily

Et comment justifier, troisièmement, que ce même futur *will* dans une phrase comme [21] n'aurait pas de composante épistémique du tout, comme le prétend SALKIE, comme si la fonction communicative de *will* serait d'un tout autre ordre que celui d'exprimer le degré de certitude du message :

[21] That *will* be the postman

Comment justifier enfin que le futur *will* (et son équivalent français) signalent toujours et uniquement la prédiction (SALKIE, 1996 : 386) ? Faut-il voir alors une prédiction dans les exemples comme [22], où le futur conjectural est au temps composé ?

[22] Il n'est pas rentré chez lui, que voulez-vous, mon cher ? Il est sorti de chez nous. Il se sera trompé de chemin, voilà tout. (Dumas, dans *Discotext 1*)

Tout cela nous semble bien aléatoire et difficile à justifier.

## 5.4. L'opposition doit/devrait et l'inférence/prédiction

Si on applique la description de SALKIE au français, cela reviendrait à dire que *doit* exprimerait toujours et uniquement l'inférence et *devrait* toujours et uniquement la prédiction. Or les quatre séries d'exemples qui suivent sous 5.4.1 à 5.4.4 montrent que tel n'est pas le cas.

## 5.4.1. DEVRAIT-Fut

Il est vrai que la grande majorité des exemples de *devrait* qu'on trouve avec une valeur épistémologique sont des phrases où l'infinitif a une temporalité future, ce qui favorise évidemment l'idée d'une lecture comme prédiction :

[23] Si tout se passe bien et si les vents ne sont pas contraires, la flotte anglaise, forte d'une quarantaine de bâtiments, *devrait* s'approcher des îles Falkland aux alentours des 20 et 21 avril. (Nouvel *Observateur*)

[24] Nous allons faire le tour du monde dont je rêve depuis longtemps. Notre voyage *devrait* normalement commencer au début d'avril (Tristan, cité par KRONNING, 1996 : 140)

## 5.4.2. DEVRAIT-Prés/passé

Mais des exemples comme [25] et [26] montrent que *devrait* est parfaitement attesté avec un infinitif à temporalité présente et exprime une hypothèse inférée :

- [25] – J'ai cinq bateaux qui foncent vers Strahan (...)  
 – Et où sont-ils, eux ?  
 – Le Grey Shadow sera sur place dans vingt ou vingt-cinq heures. Deux autres sont trop loin (...)  
 – Il en reste encore deux.  
 – Dont je suis sans nouvelles. Soit ils ont coulé soit ils ont des problèmes de radio. En principe, d'après leur dernière position connue, ils *devraient* être plus près que le Grey Shadow.  
 (Sulitzer, *Carrel*, 368)
- [26] – Et le soleil ?  
 – Néant.  
 – Il *devrait* être en train de se coucher pourtant. Cherche bien.  
 (Beckett, cité par KRONNING, 1996 : 139)

## 5.4.3. DOIT-Prés/passé

Pour ce qui est de *doit*, la vérification sur corpus confirme que ce marqueur se rencontre beaucoup plus souvent avec un infinitif présent ou passé qu'avec un infinitif futur et qu'il exprime alors l'inférence. Cf. :

- [27] Maintenant ma lettre *doit* être à destination (DAUZAR, 1947 : 198)  
 [28] Les commandos de l'île Pebble n'ont pas dû détruire tous les bombardiers Pucara, car ce seront les premiers avions argentins à fonder sur la flotte de débarquement (Le Point)

## 5.4.4. DOIT-Prés/passé

Mais les exemples avec *doit* qui se réfèrent à une *réalité future* existent. KRONNING parle dans ce cas d'emplois aléthiques-futurs, mais il est clair que cette valeur aléthique de *devoir* peut jouer un rôle (communicatif) de marqueur épistémologique :

- [29] Le typhon Arthur *doit* atteindre la Réunion dans les heures qui viennent (Piccoche, cité dans KRONNING, 1996 : 64)  
 [30] Shimon Peres .. est arrivé hier à Paris. Il *doit* s'entretenir ce matin à l'Élysée avec le Président François Mitterrand, quelques heures avant l'intervention télévisée de ce dernier. (Le Matin cité dans KRONNING, 1996 : 64)

La question est ici de savoir s'il est nécessaire de parler de prédiction (à cause de la temporalité future) ou si on doit continuer à parler d'inférence et dire que ce que signale *doit* est que certains éléments font penser que, permettent d'inférer que *p*... Dire que les affirmations avec (*must*)/*doit* ne peuvent avoir de force de prédiction (SALKIE, 1996 : 384) semble en tout cas trop fort.

## 5.5. Conclusion provisoire sur Salkie

La distinction que fait SALKIE entre inférence/prédiction ne nous semble pas nécessaire, et s'il n'est pas exclu pour certains exemples de parler effectivement de *prédiction* on constate en tout cas que l'opposition inférence/prédiction n'épouse pas parfaitement l'opposition *doit/devoir*.

Est-ce que cela veut dire que toute description *évidentielle* de *doit/devoir* telle que SALKIE la préconisait, est vouée à l'échec et qu'il faut retourner à une description à la RIVIÈRE, une description modale, en termes de degrés de certitude ? Nous ne le croyons pas. C'est ce que nous allons essayer de montrer ci-dessus.

6. La différence entre *doit* et *devoir*

Dans deux études antérieures (TASMOWSKI et DENDALE, 1994 ; DENDALE, 1998), nous avons proposé une comparaison de la valeur de *devoir* avec celle de *doit*. Sans reprendre le détail de cette étude (avec les effets de sens de *devoir*, ses restrictions d'emploi et l'origine du conditionnel à l'intérieur de la forme), nous exposerons les idées de base de cette analyse. Notre hypothèse était que la forme *devoir* dans les (rares) cas où elle s'accompagne d'un infinitif à temporalité présente, signale, tout comme *doit*, une *conclusion résultant d'une opération d'inférence*, comme dans l'exemple [3] :

- [3] En principe, d'après leur dernière position connue, ils *devraient* être plus près que le Grey Shadow [= un navire]. (Sulitzer, *Carrel*, 368)

La principale différence entre *devoir* et *doit* est que le conditionnel de *devoir* situe la conclusion à laquelle aboutit le locuteur dans une relation hypothétique (une analyse à laquelle aboutit aussi KRONNING, 1996).<sup>3</sup> La validité de la conclusion modalisée par *devoir* est ainsi soumise à une condition, qui s'exprime parfois explicitement, sous forme condensée, par des compléments adverbiaux comme *normalement*, *en principe*, *en toute logique* (cf. aussi EGGS, 1994 : 88), compléments qu'on utilise souvent aussi dans des paraphrases de *devoir* (*devoir* = *doit normalement*). Cette condition peut être formulée comme suit :

- [31] « Si les données prises en considération ne se révèlent pas m'avoir trompé, ont été bien interprétées et si toutes les données pertinentes ont été prises en compte »... alors je peux conclure que

La validité de la conclusion à laquelle aboutit le locuteur qui utilise *devoir* dépend donc de la question de savoir si celui-ci ne s'est pas trompé en la formulant et si les éléments qu'il avait à sa disposition étaient suffisants pour étayer sa conclusion. Or, en faisant allusion à son erreur possible, le locuteur se montre conscient de sa faillibilité. C'est cette allusion qui est responsable, à notre avis, de la valeur modale inférieure de la forme *devoir* par rapport à *doit* et qui explique pourquoi *devoir* est généralement ressenti comme *moins certain* que *doit*.

Notons encore que cette analyse vaut aussi bien pour des énoncés dont l'infinitif réfère à une situation future, comme l'exemple [24] que dans des énoncés comme [3] où elle réfère à une situation au présent :

<sup>3</sup> Cette nécessité qui est d'être interprétée comme l'universalité dans les mondes possibles, ne vaut pour KRONNING que « sous la condition que le procès modalisé *p* s'inscrive effectivement dans l'univers modal *U<sub>int</sub>* présupposé par ce modal » (1996 : 140, nos italiques).

- [24] Nous allons faire le tour du monde dont je rêve depuis longtemps. Notre voyage *devrait normalement* commencer au début d'avril (Tristan, cité par KRONNING, 1996 : 140)

## 7. Conclusion générale

- 1) *Doit* et *devrait* dans leur acception épistémique ou aléthique, lorsqu'ils fonctionnent comme marqueurs épistémologiques, ont avant tout une valeur évidentielle, l'expression d'une inférence, qui peut être de divers types, y inclus la prédiction.
- 2) Leur différence se manifeste sur les deux plans, évidentiel et épistémico-modal. *Évidentiellement* : bien que les deux marqueurs illustrent tous deux la catégorie de l'inférentiel, il y a des différences fines sur le type d'inférence et son mode d'application : *devrait* implique une condition. *Modalement*, *devrait* donne moins de certitude que *doit*.

## Références bibliographiques

- CHAFE, W. / NICHOLS, J. (1986) : Evidentiality : The Linguistic Coding of Epistemology, Norwood, Ablex.
- DENDALE, P. (1991) : Le marquage épistémique de l'énoncé : esquisse d'une théorie avec applications au français, Thèse de doctorat, Université d'Anvers (UIA), Publiée par Dissertations Abstracts International 1992 (DA9213900).
- (1993) : « Le conditionnel de l'information incertaine : marqueur modal ou marqueur évidentiel ? », in : Hilly, G. (éd.), 1993, Actes du XX<sup>e</sup> Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes, Université de Zurich (6–11 avril 1992), Tübingen, Francke Verlag, tome 1, 165–176.
- (1994) : « *Devoir* épistémique, valeur modale ou évidentielle ? », in : Langue française, 102, 24–40.
- (1998) : « *Devoir* au conditionnel : valeur évidentio-modale et origine du conditionnel », in : Cahiers Chronos, 4.
- / TASMOWSKI, L. (éds.) (1994) : Les sources du savoir et leurs marques linguistiques, numéro thématique de Langue française, 102, Paris Larousse.
- / DE MULDER, W. (1996) : « Dédiction ou abduction : le cas de *devoir* inférentiel », in : Guentcheva Z. (éd.), 305–318.
- DISCOLEX 1. Textes littéraires français 1827–1923. Paris, Hachette.
- EGGS, E. (1994) : Grammaire du discours argumentatif. Le topic, le générique, le figuré, Paris, Kimé.
- GUENTCHEVA, Z. (1996) : L'énonciation médiatisée, Louvain, Peeters.
- KRONNING, H. (1996) : Modalité, cognition et polysémie : sémantique du verbe modal *devoir*, Uppsala, Acta Universitatis Upsalensis.
- NØJKE, H. (1994) : « La dilution linguistique des responsabilités. Essai de description polyphonique des marqueurs évidentiels *il semble que* et *il paraît que* », in : Langue française, 102, 84–94.

- RIVIERE, C. (1981) : « *Its should* a weaker *must* ? », in : Journal of Linguistics, 17, 179–195.
- SALKIE, R. (1996) : « Modality in English and French : a Corpus-based Approach », in : Language Sciences, 18, 1–2, 381–392.
- / TASMOWSKI, L. / DENDALE, P. (1994) : « *Pouvoir*, un marqueur d'évidentialité », in : Langue française, 102, 41–55.
- / — (1998) : « *Must / Will* and *doit* / future simple as Epistemic Modal Markers. Their Semantic Value and Restrictions of Use », in : Van Der Auwera, J. e.a., English as a Human Language. To honour Louis Goossens, München, Lincom Europa, 325–336.
- WILLETT, T. (1988) : « A cross-linguistic Survey of the Grammaticalization of Evidentiality », in : Studies in Language, 12–1, 51–97.